



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/822  
17 novembre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-troisième session  
Point 140 de l'ordre du jour

### SCIENCE ET PAIX

#### Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Jean-Michel VERANNEMAN de WATERVLIET (Belgique)

#### I. INTRODUCTION

1. La question intitulée "Science et paix" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale à la demande du Costa Rica, contenue dans une lettre du 9 mars 1988 (A/43/141).
2. A sa 3e séance plénière, le 23 septembre 1988, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Commission politique spéciale.
3. La Commission politique spéciale a examiné la question à sa 21e séance, le 8 novembre (voir A/SPC/43/SR.21). Elle était saisie de la lettre datée du 9 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/43/141).
4. La Commission était également saisie d'une lettre datée du 13 octobre 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/SPC/43/2), qui portait également sur la question.

#### II. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/SPC/43/L.9

5. A la 21e séance, le 8 novembre 1988, le représentant du Costa Rica a présenté un projet de résolution (A/SPC/43/L.9) dont les auteurs étaient les suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Cameroun, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, El Salvador, Equateur, Fidji, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Jamaïque, Malaisie, Maroc, Maurice, Népal, Pakistan, Panama,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vanuatu, Yougoslavie et Zaïre, auxquels se sont joints ultérieurement le Brunéi Darussalam et la Roumanie.

6. A la même séance, la Commission politique spéciale a adopté sans vote le projet de résolution (voir par. 8).

7. Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

### III. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

8. La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### Science et paix

##### L'Assemblée générale,

Considérant que le progrès de la science et de la technologie influe profondément sur la paix et la sécurité internationales, le développement social et économique, le respect des droits de l'homme et bien d'autres aspects de la civilisation et de la culture,

Considérant que les décisions politiques et économiques influent de façon décisive sur l'orientation de la recherche scientifique et l'utilisation de résultats obtenus grâce à elle,

Rappelant qu'il faut utiliser les acquis scientifiques et technologiques pour accélérer le progrès socio-économique et favoriser l'exercice effectif des droits de l'homme dans le monde entier,

Considérant que la course aux armements absorbe une grande partie du talent scientifique et des ressources financières investis dans la recherche-développement connexe, alors que, dans un monde plus pacifique et plus sûr, ils pourraient être utilisés pour résoudre d'autres problèmes pressants auxquels se heurte l'humanité,

Rappelant qu'en proclamant l'Année internationale de la paix, dans sa résolution 40/3 du 25 octobre 1985, elle a reconnu le rôle de la science au service de la paix,

Rappelant en outre sa résolution 42/13 du 28 octobre 1987 sur le bilan de l'Année internationale de la paix, dans laquelle elle a prié instamment les Etats Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la communauté mondiale de persévérer dans leurs efforts en prenant des mesures qui servent les objectifs de l'Année, et exprimé l'espoir que les idéaux et objectifs énoncés dans la proclamation de l'Année internationale de la paix continueront d'inspirer une action concertée,

Affirmant qu'il faut sensibiliser les scientifiques du monde entier à l'utilisation de la science au service de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales, du développement socio-économique de l'humanité, de la cause des droits de l'homme et de la protection de l'environnement,

Affirmant en particulier qu'il est indispensable que les scientifiques établissent un dialogue libre et ouvert entre eux, ainsi qu'avec les dirigeants politiques et le public en général, sur les progrès scientifiques et leur impact actuel et potentiel sur notre civilisation,

Considérant qu'il importe d'encourager les scientifiques à travailler à des fins constructives, à instaurer un climat plus propice à la limitation des armements et au désarmement et à faciliter un dialogue sur des questions importantes touchant les contributions positives que les connaissances scientifiques peuvent apporter à la paix, à la sécurité et à l'équilibre écologique,

Notant avec satisfaction l'effort conjoint déployé par des scientifiques et d'autres spécialistes pour contribuer à la réalisation de ces buts en organisant la première Semaine internationale des scientifiques pour la paix du 12 au 16 novembre 1986 et la deuxième Semaine internationale des scientifiques pour la paix du 9 au 15 novembre 1987,

Considérant que la célébration chaque année d'une semaine spéciale d'action sur le thème "Science et paix" serait un moyen important de susciter et d'accroître l'intérêt du public pour la question, ainsi que de stimuler des activités et initiatives visant l'étude et la diffusion d'informations sur les liens entre le progrès de la science et de la technologie et le maintien de la paix et de la sécurité,

1. Décide de proclamer la "Semaine internationale de la science et de la paix", qui coïncidera chaque année avec la semaine où tombe le 11 novembre;
2. Prie instamment les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'encourager les universités et autres établissements de hautes études, les académies et les instituts scientifiques, ainsi que les associations professionnelles et les membres de la communauté scientifique à organiser, au cours de cette semaine, des conférences, des séminaires, des débats spéciaux et toutes autres activités visant l'étude et la diffusion d'informations sur les liens entre le progrès de la science et de la technologie et le maintien de la paix et de la sécurité;
3. Prie instamment les Etats Membres d'encourager la coopération internationale entre scientifiques en facilitant l'échange d'experts et d'informations;
4. Prie le Secrétaire général d'appeler l'attention des Etats Membres et des organisations intéressées sur l'importance de la Semaine internationale de la science et de la paix en les invitant à l'informer de leurs activités et initiatives touchant cet événement et de lui présenter un rapport à sa quarante-cinquième session.